

**Citation:** Jacques-Vincent Delacroix (Ed.): "XVIIIe Discours.", in: *Le Spectateur français pendant le gouvernement révolutionnaire*, Vol.1\018 (1794), pp. 184-188, edited in: Ertler, Klaus-Dieter / Hobisch, Elisabeth (Ed.): *The "Spectators" in the international context*. Digital Edition, Graz 2011-2019, [hdl.handle.net/11471/513.20.4612](http://hdl.handle.net/11471/513.20.4612)

Ebene 1 »

## XVIII<sup>e</sup> DISCOURS.

*Sur le Jugement des Nantois, et les nouveaux Troubles dont la République est menacée.*

Ebene 2 » QUEL est donc ce peuple qui offre des contrastes si étonnans ? Il y a quelques jours, il sembloit ne vouloir que meurtres, que destruction ; le nombre des victimes ne lui paroissoit jamais assez grand ; il murmuroit contre la lenteur des jugemens, et menaçoit de les devancer par ses exécutions : aujourd'hui, il applaudit à la liberté, à la conservation de ses semblables ; il ne veut plus voir de coupables ; il couvre de ses embrassemens et l'innocence qui triomphe, et la justice qui absout. Combien il étoit facile de le rendre bon et heureux, de le préserver de ses excès ! Mais on n'a pas [185] voulu qu'il fût sage ; on a irrité ses passions ; on a brisés tous ses freins, et on l'a poussés ensuite contre ceux qu'on lui a désignés comme ses ennemis.

Jamais spectacle ne fut plus touchant pour le véritable ami de l'humanité, que celui de ces quatre-vingt-treize accusés échappés aux dangers d'une route longue et semée d'embûches, amenés devant un nouveau tribunal qui a pris la lois pour règle de ses jugemens, rendus tout-à-coup à la liberté, aux acclamations d'une multitude émue du récit de leurs souffrances.

A la vue d'une allégresse si honorable pour l'espèce humaine, comment ne pas se réconcilier avec la nation qui l'exprime par ses transports, et ne pas lui pardonner ses erreurs ? Non, il n'est pas perdu ce peuple dont la franchise et la générosité formoient les heureux attributs ; il existe encore dans son ensemble.

Misérables qui cherchez à le troubler, qui voudriez le ramener à sa férocité, n'avez-vous pas honte d'abuser ainsi de sa légèreté, de sa foiblesse ? Si vous ne le détourniez pas du bien, il iroit de lui-même. L'entendez-vous dans sa justice demander [186] à grands cris la punition de cet odieux comité qui a surpassé en lâche cruauté ce que l'antiquité offre de plus exécration en puissance ?

Quel jour horrible ce procès instruit avec calme, avec solennité, a répandu sur la tyrannie exercée dans nos départemens. Quoi ! il a pu se trouver des monstres assez pervers pour faire précipiter, abîmer dans les flots des centaines de captifs que la loi bannissoit seulement de leur patrie, et qui s'avançoient enchaînés vers le point de leur exil ! Et ces criminels ont trouvé des exécuteurs de leurs ordres inhumains ? Et ils respirent encore ! O mes concitoyens ! sont-ce là les fruits si vantés de la révolution ? Est-ce de cette sorte que la nation s'est régénérée ? Est-ce pour exercer ou subir des actes d'un despotisme aussi barbare que nous avons étouffé la royauté ? Eh qu'aurions-nous donc eu de plus à redouter, je ne dis pas d'un Louis XI, d'un Charles IX, mais des tyrans les plus épouvantables ?

Si j'étois appelé à faire une loi sur les contre-révolutionnaires, ce ne seroit pas de vieux prêtres, des dévotes imbécilles, de timides signataires, de dociles constitu- [187] tionnels, des enfans égarés par leur père, que je poursuivrois. Je les laisserois à leur nullité tant qu'ils y demeureroient ensevelis ; mais je déploierois la plus grande sévérité contre tous ceux qui font haïr le gouvernement républicain, en ruinant nos manufactures, en persécutant les propriétaires, en décourageant l'agriculture, les arts, le commerce, en soudoyant les délateurs, en excitant l'envie des indigens, en inquiétant les familles laborieuses, en multipliant d'inutiles emprisonnemens, en exigeant des taxes arbitraires, en jetant la défiance et le discrédit par leurs menaces. Oui, voilà les vrais contre-révolutionnaires ; voilà ceux que les véritables amis de la liberté doivent dénoncer, saisir et traîner devant le tribunal élevé pour exterminer les traîtres.

Une puissance aveugle en a abbattu plusieurs dans les orages de la révolution ; mais combien il en reste encore qui présentent un front audacieux et menaçant ! Que d'artifices ils mettent en œuvre pour soutenir leur empire

ébranlé ! Parce qu'ils ne savent pas se faire aimer, ils veulent toujours se faire craindre ; ils appellent des complices [188] de tous les points de la république. Qu'on juge de leurs projets par les instrumens qu'ils emploient. On ne citera pas, parmi ceux dont ils ont invoqué le secours, un bon chef de famille, un propriétaire riche de son travail et de celui de ses pères, un citoyen bien famé : ce sont tous des vagabonds, des débauchés, des hommes repris de justice, flétris dans l'opinion publique, qui n'ont rien à perdre et tout à gagner dans le désordre de nos finances et la ruine de l'Etat. Aujourd'hui <sic> ils sont à ces chefs de rebelles ; demain ils seront au premier tyran qui les paiera, et voudra les faire servir à ses vengeances.

Heureusement la convention a pris de sages mesures pour écarter ces coupables auxiliaires, et réduire le crime à ses seules facultés. Qu'elle profite de son ascendant du vœu populaire, et l'Etat sera sauvé, et la justice dominera dans tous les départemens. Les agitateurs, frémissant de leur impuissance, seront concentrés dans leur rage, et retomberont dans le mépris. « Ebene 2 « Ebene 1